Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-212900088-20260511-202611MAI06-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
du FINISTERE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN

SÉANCE DU 11 MAI 2026

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
15	14

Date de la convocation
4 mai 2026
Date d'affichage
4 mai 2026

Le 11 mai 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint-au-Maire ;
Madame PLOUHINEC Émilie, Adjointe-au-Maire ;
Monsieur SERGENT Claude, Adjoint-au-Maire ;
Madame FILY Marguerite, Conseillère Municipale ;
Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;
Monsieur LIGAVANT André, Conseiller Municipal ;
Madame KERLOC'H Marie-Christine, Conseillère Municipale ;
Madame BOURDON Florence, Conseillère Municipale ;
Monsieur CLAQUIN Mickaël, Conseiller Municipal ;
Madame TRIPET Julie, Conseillère Municipale ;
Madame DUVINAGE Margot, Conseillère Municipale ;
Madame SERGENT Élodie, Conseillère Municipale ;
Monsieur KERNINON Alexandre, Conseiller Municipal.

Absent excusé :

Monsieur KEROUÉDAN Philippe, Conseiller Municipal.

Assistait également à la séance :

Monsieur GUEGUEN Gildas, chargé d'opérations communales.

Secrétaire de séance :

Madame SERGENT Élodie a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-212900088-20260511-202611MAI06-DE

6 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP-SIZUN POINTE DU RAZ

En 2023, le conseil communautaire a fixé le cap de ses politiques publiques pour les dix ans à venir en promulguant le projet de territoire. Les premiers mois de mise en œuvre du projet ont notamment permis l'engagement de démarches majeures pour l'avenir de notre territoire.
Une première modification statutaire a eu lieu en février 2024 puis en juillet 2024. La Communauté de Communes souhaite les réviser à nouveau afin d'installer la conférence des Maires et de modifier la composition du bureau communautaire.

Les membres du Conseil Municipal sont sollicités, conformément aux dispositions des articles L5211-17 et L5211-20 du Code général des collectivités territoriales, pour approuver les modifications apportées par la délibération du conseil communautaire du 30 avril 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la réécriture des statuts de la Communauté de Communes annexés à la présente délibération.

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.

A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 11 mai 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Gilles SERGENT.

